

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 11 mars – 19 HEURES

Présents : T. Péronne – A. Peyle - P. Riot - P. Lansade - Y. Peymaud - F. Martin - A. Le Guern - A. Bertrand) - S. De Royer-Dupré – J. Legay (arrivée à 19 heures 30)- P. Haury (arrivée à 21 heures

Absents excusés :

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19 heures 14

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	Sylvain de Royer-Dupré														
	le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, la feuille des présents de la séance du dernier conseil et la feuille de présence de la séance de ce jour.														
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion des associations le vendredi 25 mars à 18 heures salle Janisson 2. École : Rentrée de septembre 2017. Il sera sans doute nécessaire de se mobiliser dès le printemps 2017 afin de conserver nos trois classes sur le RPI 3. Une rencontre avec l'ONF pour la gestion des biens communaux et des sections a eu lieu le 11 mars 2016. 4. Conseil communautaire du 8 mars, Dun étant hostile à toute évolution vers le Pays Sostranien, le conseil communautaire a émis à la majorité, le souhait de rester tel qu'actuellement. Le préfet doit donner son orientation fin mars. 5. Repas des aînés du 13 février, 30 aînés étaient présents, tout le monde était ravi, (une petite animation musicale sera à prévoir pour 2017). Les colis ont été distribués. 6. Visite à l'Assemblée Nationale pour une journée « emploi d'avenir » avec Sébastien Garcia. Organisation par la mission locale de Guéret. Mettre en place un plan de formation pour Sébastien pour les 3 ans. (19h30 : arrivée de Jérôme LEGAY) 7. Réunion à Bourgneuf avec la Gendarmerie : présentation du bilan 2015 de la sécurité routière de la criminalité en Creuse. La gendarmerie de Bénévent disparaît le 1^{er} août. 														
<u>DELIBERATIONS</u>															
<p><u>Abandon modification du PLU</u> <u>2016-03 003</u></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	10	Représentés	0	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON		<p><i>Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 08 mai 2013, le Conseil Municipal avait décidé de la modification du PLU afin d'autoriser les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et leurs ouvrages annexes dans les zones agricoles et naturelles et de fixer des règles pour l'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques, et aux limites séparatives en zone naturelle N</i></p> <p><i>Cette modification ne devait porter que sur la rédaction du règlement des zones A et N.</i></p> <p><i>Considérant que le projet de parc éolien est abandonné, et que cette modification du PLU n'a jamais été finalisée, il est souhaitable, afin de clore ce dossier, que le Conseil Municipal actuel se prononce sur l'abandon de la modification du PLU.</i></p> <p style="text-align: center;">Délibération</p> <p><i>Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13-1</i></p> <p><i>Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme local,</i></p> <p><i>Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2011, 22 juin 2012 et 8 mai 2013 prescrivant une modification du PLU</i></p> <p><i>Considérant que le projet de parc éolien est abandonné, et que cette modification n'a jamais été finalisée,</i></p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	10														
Représentés	0														
Votants	10														
Exprimés	10														
OUI	10														
NON															

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une nouvelle délibération afin de clore de dossier de modification du PLU

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer pour l'**abandon** de la modification du PLU devant porter sur la rédaction du règlement des zones A et N afin d'autoriser les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et leurs ouvrages annexes dans les zones agricoles et naturelles et de fixer des règles pour l'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques, et aux limites séparatives en zone naturelle N.

Notification de cette décision sera faite auprès des Services de la Direction Départementale des Territoires qui assurait le suivi administratif et technique de cette procédure de modification.

Bannière de la « Libre Pensée »
2016-03 004

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Le Maire rapporte au Conseil Municipal sa rencontre avec Mme Géraldine THEVENOT, Conservateur auprès de la Maison Départementale des Patrimoines, et Mr Jean-Louis BORDIER, Président des Libres Penseurs de la Creuse. Sylvain de Royer Dupré était également présent. Lors de cette rencontre il a été proposé l'inscription au titre des monuments historiques de la bannière de la Libre Pensée.

Cette inscription pourrait permettre de bénéficier de subventions (jusqu'à 40 %) si la commune décidait de la rénovation de cette bannière.

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune conserve à la mairie une bannière de la Libre pensée. Elle a été inventoriée par la conservation des antiquités et objets d'art de la Creuse et proposée, lors de la commission départementale des objets mobiliers du 15 décembre 2015, à la protection au titre des monuments historiques et inscrite au titre des monuments historiques.

Afin d'établir l'arrêté de protection, il nous est demandé de reconnaître sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconnaît que la commune de Châtelus-le-Marcheix est propriétaire de la bannière de la Libre pensée et accepte son inscription au titre des monuments historiques

Habits Religieux
2016-03 005

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Délibération

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que la Famille BONNETBLANC a déposé en mairie des Habits religieux jusqu'alors conservés au domicile de Mme BONNETBLANC Française.

Ces habits religieux, en bon état semblent dater du 19^{ème} siècle.

Il s'agit d'une chape avec le monogramme du Christ IHS = Jesus Hominum Salvoator (Jésus Sauveur des Hommes), ornement utilisé pour les processions ou les célébrations sans messe, une chasuble dorée (pour les fêtes car la couleur or supplée les autres couleurs : blanc / vert / rouge) avec au dos l'agneau pascal, symbole eucharistique et une chasuble noire (pour les messes de funérailles)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la propriété de ces habits religieux.

Demande de subvention collège Jean Monnet
2016-03 006

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Délibération

Monsieur le Maire indique que la communauté éducative du Collège Jean Monnet de Bénévent L'Abbaye organise un voyage pédagogique en Espagne, du 6 au 11 mars 2016 et sollicite une dotation pour aider au financement de ce voyage.

Coût par enfant : 221 €

Un enfant de la commune est concerné

Le Conseil Municipal après délibération :

Donne un accord de principe pour participer à hauteur de 80.00€

ACCEPTE d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016.

Plan communal de Sauvegarde
2016-03 007

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Délibération

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de la commune de Chatelus Le Marcheix, définissant l'organisation à prévoir pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune

Projet de création d'un cône de vision sur la forêt sectionale de Malmouche
2016-03 008

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Délibération

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un projet d'amélioration du point de vue de Garnaud .

Ce projet implique de défricher environ 3 hectares de la forêt sectionale de Malmouche.

Ce changement d'usage doit être validé par une majorité des électeurs de la section de Malmouche.

Il serait donc nécessaire d'organiser une consultation des électeurs (ayant un domicile fixe et réel sur le territoire de la section).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'engager le projet d'amélioration du point de vue de Garnaud, par la création d'un cône de vision empiétant sur la forêt sectionale de Malmouche, parcelle cadastrale section H, numéro 16, au lieu-dit le Rouchat, pour une surface de 3ha à couper à blanc.

DEMANDE à son maire de bien vouloir organiser une consultation des électeurs de la section « **pour savoir si OUI ou NON, ils sont d'accord pour ce changement d'usage** ».

AUTORISE son maire à signer tout document inhérent à cette opération.

Mme LE GUERN quitte la séance et ne prend pas part à la délibération

AUBERGE
2016-03 009

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	0
Votants	09
Exprimés	09
OUI	09
NON	

Délibération

Suite à la démission du Collectif de l'association de l'Auberge, démission qui sera validée lors d'une prochaine assemblée générale, le maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mmes BRISSARD et LE GUERN qui font part de leur intérêt quant à la reprise de l'auberge multi-services, et présentent leur projet.

Le Conseil Municipal, après délibération

Donne un accord de principe pour un changement du mode de gestion de l'auberge afin que le lieu de vie

continue à participer à l'animation du bourg

Retour de Mme Le Guern

DEMANDE Mr LEMAITRE
2016-03 010

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
OUI	0
NON	10

Délibération

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr LEMAITRE qui sollicite la prise en charge par la commune des diverses taxes inhérentes aux gîtes (taxe d'habitation, taxe OM, contribution redevance audiovisuelle), ainsi que la prise en charge de l'abonnement de l'eau jusqu'à la remise des clés (29 janvier 2016).

Le Maire propose de proratiser ces taxes.

Le Conseil Municipal, après délibération, refuse la demande de Mr LEMAITRE ainsi que la proposition du maire quant à la proratisation des taxes.

Arrivée de Pascale HAURY

Régie et gestion des gîtes
2016-06 011

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal de la position de la communauté de communes quant à la gestion des gîtes.

La communauté de communes souhaite signer une convention de mise à disposition gratuite à la commune de Chatelus Le Marcheix jusqu'au 3 janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise son maire à signer la convention de mise à disposition. La commune gèrera donc l'ensemble du hameau de gîtes en conformité avec la mise à disposition à la commune. Toute la gestion en reviendra donc à la commune

Une demande de classement a été déposée auprès de l'ARDT (1épi)

La commission des finances ayant travaillé sur le dossier, le maire propose au cm d'adopter les tarifs de location suivants pour l'année 2016

				4 PLACES	6 PLACES	8 PLACES
COURTS- SEJOURS	BASSE SAISON, 03/01 au 23/04 et du 01/10 au 18/12/2016	week-end	2 nuits	139.00 €	159.00 €	179.00 €
			3 nuits	169.00 €	189.00 €	209.00 €
			4 nuits	199.00 €	2 019.00 €	239.00 €
	MOYENNE SAISON, du 23/04 au 01/07 , du 27/08 au 01/10 et du 19/12/16 au 03/01/2017	week-end	2 nuits	159.00 €	179.00 €	199.00 €
			3 nuits	189.00 €	209.00 €	229.00 €
			4 nuits	219.00 €	239.00 €	259.00 €
	HAUTE-SAISON, du 02/07 au 27/08/2016	week-end	2 nuits	199.00 €	229.00 €	259.00 €
			3 nuits	239.00 €	269.00 €	299.00 €

			4 nuits	279.00 €	309.00 €	339.00 €
TARIF à LA SEMAINE	BASSE SAISON, 03/01 au 23/04 et du 01/10 au 18/12/2016			199.00 €	229.00 €	259.00 €
	MOYENNE SAISON, du 23/04 au 01/07 , du 27/08 au 01/10 et du 19/12/16 au 03/01/2017			239.00 €	269.00 €	299.00 €
	HAUTE-SAISON, du 02/07 au 27/08/2016			279.00 €	309.00 €	339.00 €
<p>LE PRIX COMPREND L'hébergement l'eau l'électricité dans la limite de 8 Kwh par jour (0.15€ par Kwh supplémentaire) le ménage de fin de séjour</p> <p>LE PRIX NE COMPREND PAS le chauffage le linge de maison</p>						
<u>Questions diverses</u>	Pas de délibération					
<u>Cérémonie du 19 mars</u>	Le maire invite le Conseil Municipal à la cérémonie des Anciens d'Algérie qui se tiendra le 19 mars à 15 heures au monument aux morts, avec dépôt de gerbes. Alain Peyle ira chercher la gerbe Il serait bien de prévoir un vin d'honneur...					
<u>Marché estival</u>	Courrier des producteurs qui souhaitent reconduire le marché estival du 13 juin au 12 septembre 2016. Le Conseil Municipal est tout à fait d'accord pour reconduire ce marché. Le Maire devra prendre un arrêté de circulation. Le problème du branchement électrique est soulevé par Alain Bertrand.					
<u>Rando-Croquis</u>	Courrier de Mme Martina SEGLER qui présente un projet d'aménagement d'un circuit « rando-croquis » sur le site du Vallon des six fontaines du château. Ce projet pourrait être intégré dans le projet de mise en valeur du site.					
<u>FRAC</u>	Invitation à l'exposition « Stephen Marsden – Untied States » à LIMOGES. Pascale Haury se rendra à cette exposition					
<u>Commission de sécurité</u>	Visite par la commission de sécurité du Gîte d'étape – Lundi 21 Mars à 15 heures – rendez-vous est fixé devant l'établissement : présence d'élus nécessaire. (Thierry et Alain Peyle)					
<u>Révision du plu</u>	Demander une dérogation pour la révision du PLU avant le 31 décembre 2016 voir avec Mme Piquet (DDT)					
<u>Cabine téléphonique</u>	Courrier d'Orange informant de la dépose du parc de cabine dans notre commune. Le conseil municipal souhaite garder le bâti pour l'utiliser à d'autres fins (dépôt gratuit de livres, ou mise à disposition d'une association). Un appel à projet sera lancé. La commune prendra donc contact avec Orange pour les informer du souhait de garder cet ouvrage.					
<u>Association CASTEL</u>	Lecture du courrier en date du 19 janvier, et compte rendu de la rencontre ayant eu lieu entre le maire, Sylvain de Royer Dupré et les représentants de l'association le vendredi 4 mars. Une nouvelle rencontre est prévue le 17 mars au cours de laquelle CASTEL précisera ses demandes.					

<u><i>Carrefour contact</i></u>	Ouverture d'une station-service 24/24 à Bénévent. Proposition d'ouverture d'un compte client. la commune prendra donc une carte pour ses véhicules.
<u><i>Télévisions des gîtes</i></u>	Les télévisions des gîtes ne sont pas compatibles HD... A compter du 5 avril, plus rien ne fonctionnera... Lundi 14 mars des élus feront le point sur le matériel à changer dans les gîtes et solliciteront des devis.
<u><i>Moto club Bourganeuf</i></u>	Julien Patisson sollicite la mise à disposition du camping et du cours de tennis, le 27 mai prochain suite à l'organisation d'une randonnée amicale de motos anciennes en tout terrain encadrée par le Moto club de Bourganeuf. Ok mais envoi d'un courrier demandant la mise en place d'une bâche pour protéger le sol du cours de tennis. Pas de facturation mais don souhaité à l'école.
<u><i>Motion du conseil d'école</i></u>	Le maire donne lecture de la motion votée par le conseil d'école.
<u><i>Sie ardour</i></u>	Demande du SIE qui souhaiterait que la commune renforce la dalle du réseau d'eau sise à l'entrée des gîtes. Les services techniques seront sollicités pour le remplacement par une dalle acier.
<u><i>Charte forestière</i></u>	Rencontre avec St Goussaud et Arrènes pour établir un état des lieux des pratiques communales et voir à quelles chartes se raccrocher. Une réunion de travail aura lieu prochainement
<u><i>Zones blanches</i></u>	Question est posée par Alain Bertrand pour connaitre si la commune de Chatelus sera concernée par la suppression des zones blanches ?
<u><i>Garage de la gendarmerie</i></u>	Courrier sera adressé au locataire qui occupe le garage et laisse les portes ouvertes. Son contrat de location ne prévoit pas l'occupation du garage.
<u><i>Festival « Vous êtes Ici »</i></u>	Une discussion est prévue le 25 mars avec les associations pour l'organisation de la journée du 15 aout.
<u><i>Garage</i></u>	Le garage de Marsac risquant de fermer, les services s'éloignent de plus en plus. Il y aurait un projet de garage à Bénévent soutenu par la com com, alors que la commune Chatelus dispose d'une structure. ...affaire à suivre et peut être à négocier. Une annonce sera mise également sur le Bon Coin. Fabrice Martin doit réfléchir à l'annonce.
<u><i>Médaille d'honneur communale</i></u>	Proposition pour déposer à la Préfecture un dossier au nom de Michel Legay qui pourrait prétendre à une nouvelle médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale.

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU 12 avril 2016 à 19 HEURES ...

La séance est levée à 22 heures 40